

NOTE : Résolutions seulement. Vous trouverez les détails dans les rapports des comités de la Conférence.

RÉSOLUTIONS DE LA 61^e CONFÉRENCE DES SERVICES GÉNÉRAUX

Les recommandations suivantes ont été approuvées par la 61^e Conférence des Services généraux et le Conseil des Services généraux :

Proposition de l'assemblée

Il est recommandé :

1. Que la 61^e Conférence des Services généraux exprime son appréciation et sa gratitude envers le magazine de langue française « La Vigne » et sa valeur pour les membres francophones des Alcooliques anonymes ainsi que le respect démontré par « La Vigne » pour les Traditions des Alcooliques anonymes.

Ordre du jour

Il est recommandé :

2. Que le thème de la Conférence des Services généraux de 2012 soit : « L'Anonymat : notre responsabilité spirituelle à l'ère numérique ».
3. Que les sujets d'exposés ou d'ateliers de la Conférence des Services généraux 2012 soient :
 - a) La Transmission du message des AA :
 1. Toujours notre objectif premier
 2. Les réseaux sociaux sur le Web
 3. Les jeunes chez les AA
 4. L'importance du parrainage
 - b) Le changement – essentiel à la croissance des AA :
 1. Le Service : Notre Troisième Legs
 2. L'esprit de la rotation
 3. La diversité – gardons nos portes ouvertes pour quiconque pourrait souffrir d'alcoolisme
 4. Les Archives – Là où le passé rejoint le présent
4. Que le thème suivant soit retenu pour l'atelier de la Conférence des Services généraux de 2012 : « La sécurité chez les AA : Notre bien-être commun ».

Archives¹

Aucune recommandation.

Collaboration avec les milieux professionnels

Aucune recommandation.

Correctionnel

Il est recommandé :

5. Que le texte dans la brochure « Les AA dans les centres de détention », à la section sur les « Réunions » qui se lit :

« La base du rétablissement chez les AA est constituée des Douze Étapes ; les membres tiennent donc aussi des réunions d'Étapes. L'animateur parle généralement un peu de son expérience, aborde le sujet de l'Étape à l'étude puis ouvre la discussion. Chaque genre de réunion a un objectif différent et répond toujours à un besoin.

Soit remplacé par :

« De nombreux groupes tiennent aussi des réunions d'étapes, de Traditions ou d'études du Gros Livre. Chaque type de réunion a un objectif différent et ils sont tous nécessaires ».

Et que l'en-tête et le texte de la section « Réunions d'Étapes » qui se lit :

« *Les réunions d'Étapes*

En plus de l'animateur qui raconte son expérience sur une Étape, certains groupes peuvent faire une lecture tirée des *Douze Étapes et des Douze Traditions*, suivie d'une discussion. Dans nombre de groupes, on trouve utile d'écouter une cassette sur l'Étape étudiée. (On peut se procurer des cassettes au Bureau des Services généraux). »

Soit remplacé par :

« *Les réunions d'Étapes, de Traditions et d'étude du Gros Livre*

Puisque les Douze Étapes sont à la base de notre rétablissement chez les AA, de nombreux groupes tiennent des réunions d'Étapes. Des groupes lisent des extraits des livres *Les Douze Étapes et les Douze Traditions*, ou du Gros Livre, qu'ils font suivre d'une discussion.

Les groupes peuvent aussi lire et discuter des Douze Traditions, les meilleures réponses que nous avons trouvées aux questions : « Comment les AA peuvent-ils fonctionner le mieux ? » et « Comment les AA peuvent-ils le mieux rester unis afin de survivre ? »

¹ Les membres de ce comité y servent comme affectation secondaire.

Puisque le Gros Livre ne contient pas seulement des indications pour la façon dont plusieurs de nos membres pratiquent les Douze Étapes, mais aussi un court résumé des débuts de notre Mouvement et des témoignages personnels pour aider les nouveaux à s'identifier avec d'autres alcooliques, de nombreux groupes des AA consacrent le temps de la réunion à l'étude de ce texte de base.

Les enregistrements audio du Gros Livre et de *Les Douze Étapes et les Douze Traditions* sont offerts au Bureau des Services généraux. Les brochures « Les Douze Étapes illustrées » et « Les Douze Traditions illustrées » peuvent aussi être utiles.

Finances

Il est recommandé :

6. Que les changements suivants soient apportés à la brochure « L'autonomie financière, alliance de l'argent et de la spiritualité » :
 - « ET » soit remplacé par « OU » entre les graphiques en pointes de tarte qui débutent à la page 12, et un « OU » additionnel après le deuxième graphique.
 - Insérer un graphique en pointe de tarte en blanc additionnel, et un texte indiquant la distribution au début des exemples du graphique :



District	_____	%
Comité régional	_____	%
BSG	_____	%
Intergroupe/Bureau central	_____	%
Autres entités de service AA	_____	%
Autres entités de service AA	_____	%

- Autres changements mineurs au texte

Grapevine

Il est recommandé :

7. Que dans l'esprit de l'autofinancement tout en protégeant nos Traditions de l'attrait, de l'anonymat et de la non-affiliation, il soit permis au A.A. Grapevine d'utiliser les canaux numériques et les technologies de soutien et de distributions existantes (contre rémunération), telles que mais sans se limiter aux téléphones intelligents, tablettes électroniques, lecteurs électroniques, les applications, et magasins en ligne rémunérés pour la vente et la distribution de magazines, de livres et de produits. Le comité a demandé que le Conseil veille à ce que tous les contrats protègent nos Traditions, avec l'option de résilier un ou tous les contrats en tout temps. Le Comité a demandé qu'un état de la situation et un rapport financier soient soumis au Comité du Grapevine de la Conférence 2012.
8. Que le Conseil du A.A. Grapevine, en consultation avec le Conseil des Services mondiaux des AA et sous la gouverne du président du Conseil des Services généraux, continue de rechercher quelles solutions et quels objectifs pourraient être atteints en combinant des services et en partageant des ressources, y compris une analyse du Onzième Concept, tout en maintenant toujours une indépendance rédactionnelle et corporative.

9. Que les révisions au texte faites par le personnel du A.A. Grapevine dans la brochure « The A.A. Grapevine and La Viña : Our Meetings in Print » soient approuvées avec suggestions mineures.

Congrès internationaux/Forums territoriaux¹

Aucune recommandation.

\ Publications

Il est recommandé :

10. Que soit approuvée la brochure révisée « Le membre des AA face aux médicaments et autres drogues ».
11. Que le comité du Conseil pour les Publications poursuive sa tâche de préparer un document qui traite de spiritualité et qui inclura des témoignages d'athées et d'agnostiques qui sont abstinents chez les Alcooliques anonymes. Le comité a exprimé son support pour les efforts des administrateurs de préparer une brochure qui reflète le large éventail d'expériences spirituelles des membres des AA, et il a demandé qu'un brouillon de brochure ou qu'un rapport d'étape soit présenté au Comité des Publications de la Conférence 2012 pour considération.
12. Que le texte suivant sous le titre « À titre de RSG » dans la brochure « RSG, le représentant auprès des Services généraux » qui se lit :

« Vous établissez le lien entre votre groupe et toute l'association des AA. En 1953, au moment où l'on a suggéré d'avoir des agents de liaison qui constitueraient un nouveau type de serviteurs de confiance, on considérait les titulaires éventuels de cette nouvelle fonction simplement comme de bons agents de transmission de l'information... »

Soit remplacé par :

« Vous établissez le lien entre votre groupe d'attache et toute l'association des AA. En 1950, un nouveau type de serviteur de confiance, « représentant de groupe » a été suggéré pour faciliter le choix des délégués à la Conférence des Services généraux nouvellement formée. En 1953, le poste de « représentant de groupe » a aussi été considéré comme une bonne façon d'échanger les dernières informations... »

¹ Les membres de ce comité y servent comme affectation secondaire.

Politiques et admissions

Il est recommandé :

13. Qu'Oscar Calle Briolo et Jesus Cesar Perez Sosa, de la Structure des Services généraux du Pérou, soient admis à la 61^e Conférence des Services généraux à titre d'observateurs.
14. Que Sheila Davis et Martin Black, de la Structure des Services généraux de la Grande-Bretagne soient admis à la 61^e Conférence des Services généraux à titre d'observateurs.
15. Que Mike Donnelly, délégué adjoint de la Région 50, New York Ouest, siège comme membre de la Conférence à la 61^e Conférence des Services généraux, en raison de la démission de John Czermerys, délégué du Groupe 60, Région 50.
16. Que Mel Caterine, déléguée adjointe de la Région 83, Ontario Est international, siège comme membre de la Conférence à la 61^e Conférence des Services généraux, parce que Robb Watson, délégué du Groupe 61, Région 83, est dans l'impossibilité d'y assister.
17. Que la Conférence des Services généraux fasse son inventaire approfondi, conformément avec le Plan détaillé formulé par le Comité de Planification de l'inventaire de la Conférence.
18. Que la 64^e Conférence des Services généraux ait lieu du 27 avril au 3 mai 2014 car ces dates n'entrent pas en conflit avec les grandes fêtes et il y a disponibilité à l'hôtel.
19. Le Comité des Archives de la Conférence s'est réuni séparément à la Conférence des Services généraux, après une réunion mixte avec le Comité du Conseil pour les Archives.
20. La procédure suivante pour la soumission des appels minoritaires à la Conférence des Services généraux suivant le Cinquième Concept a été établi :
 - 1) La minorité, qui exprime un sentiment ou une opinion à la lumière du droit d'appel à la Conférence des Services généraux, arrive très rarement. Il est à espérer qu'une personne qui pourrait se prévaloir du Cinquième Concept pour faire appel épuiserait toutes les avenues offertes au sein de la structure de la Conférence des Services généraux avant d'exercer un appel à la Conférence des Services généraux.
 - 2) Ceux qui ont le droit de faire appel à la Conférence des Services généraux sont des membres qui, suivant le triangle inversé de la structure de service des AA, sont *en dessous* du niveau de la Conférence des Services généraux – membres du personnel, comités, conseils corporatifs ou administrateurs, tel que référencé au premier paragraphe du Cinquième Concept de *Le Manuel du Service chez les AA combiné avec les Douze Concepts des Services mondiaux*.

- 3) La minorité devrait aviser, par écrit, le président du Conseil des Services généraux, le président des délégués à la Conférence des Services généraux, et le Coordonnateur de la Conférence du Bureau des Services généraux qu'elle a l'intention d'exercer un appel à la Conférence des Services généraux sous le Cinquième Concept.
- 4) Tous les membres de la Conférence recevront un avis par le Bureau des Services généraux de la décision de la minorité d'exercer un droit d'appel.
- 5) Les appels en vertu du Cinquième Concept, y compris tout rapport et documentation historique d'une minorité, doivent être reçus par écrit 30 jours avant la Conférence des Services généraux afin que ces documents soient distribués aux membres de la Conférence. Le Coordonnateur de la Conférence du BSG aura la responsabilité de veiller à ce que ces documents soient disponibles à tous les membres de la Conférence dans les 10 jours ouvrables après réception.
- 6) L'appel minoritaire sera présenté avant le début des délibérations sur les Rapports des Comités :
 - La minorité aura un maximum de dix minutes pour présenter son droit d'appel.
 - La majorité aura ensuite un maximum de dix minutes pour présenter sa position.
- 7) La Conférence aura la discrétion de débattre l'appel d'une minorité

Le président demandera s'il y a une proposition de refuser de considérer l'appel de la minorité. Une proposition de refuser de considérer l'appel de la minorité :

 - Doit être faite sans commentaire
 - Nécessite une personne pour appuyer la motion
 - Ne se conteste pas
 - Nécessite une *majorité des deux-tiers*.
- 8) Si la Conférence décide de débattre de l'appel, cela prend alors la forme d'une motion qui ne nécessite pas quelqu'un pour l'appuyer. S'il passe avec une unanimité substantielle, cela devient une résolution.
- 9) Que appel soit débattu ou non, un résumé du rapport de la minorité et la disposition de l'appel seront publiés dans le Rapport final de la Conférence.

Information publique

Il est recommandé :

21. Que soit mené le Sondage 2011 sur les membres des AA par région, sur une base aléatoire, comme cela a été fait pour le Sondage sur les membres des AA en 2007.
22. Que soit approuvée la politique suivante : « Politique sur les acteurs qui jouent le rôle de membres des AA ou de membres des AA éventuels dans les vidéos produites par le Conseil des Services généraux ou ses affiliés » :

Dans les vidéos produites et distribuées par le Conseil des Services généraux ou ses sociétés affiliées, Alcoholics Anonymous World Services, Inc., et Alcoholics Anonymous Grapevine, Inc., qui font appel à des acteurs qui jouent le rôle de membres des AA ou de membres des AA éventuels, on ne montrera pas les acteurs de face, à moins que :

- a. Le Conseil des Services généraux, à l'unanimité substantielle, décide que le projet de vidéo est conséquent avec la tradition des AA de l'attrait plutôt que la réclame, et qu'un tel recours à un ou à des acteurs, de fait ou en apparence, ne met pas les personnalités avant les principes, et
- b. La Conférence des Services généraux autorise, à l'unanimité substantielle, la production et la distribution d'une telle vidéo.

Pour les besoins de cette Politique, une « vidéo » est tout document média visuel dans lequel un acteur vivant apparaît, peu importe le format dans lequel la vidéo est présentée (DVD, film, fichier électronique, et autres).

Pour les besoins de cette Politique, un « membre des AA éventuel » est un personnage dans une vidéo qui est dépeint comme à la recherche de l'aide des AA, ou qui est dépeint comme récipiendaire d'un travail de Douzième Étape sous quelque forme.

Les vidéos actuelles qui utilisent des acteurs pour dépeindre des membres des AA ou des membres des AA éventuels peuvent encore être produites et distribuées jusqu'à ce qu'elles soient retirées.

Les vidéos « Les étapes du voyage » et « Bill Discusses the Twelve Traditions », chacune étant actuellement distribuée seulement aux groupes des AA, de même que « Bill's Own Story », dont la distribution est aussi restreinte, peuvent continuer à être produites et distribuées.

Un exemplaire de cette politique sera remis à toutes les entités qui participent à la production d'une vidéo avant le début de la production. La documentation historique de la politique sera toujours distribuée avec la politique.

23. Que soit préparé par le Comité du conseil pour l'Information publique un message d'intérêt public en espagnol avec accent culturel, qui soit différent de tout MIP en anglais (le coût de production ne devant pas excéder 40 000 \$) pour mieux s'assurer que la main des AA est là chaque fois que quelqu'un, quelque part, tend la main en quête d'aide.
24. Que soit approuvée la brochure révisée « Le sens de l'anonymat ».
25. Que soit approuvé le dossier révisé « Dossier sur les AA ».
26. Que la section intitulée « Où trouver les AA chez vous », dans le feuillet « Aperçu sur les AA » soit changé pour « Où trouver les AA », et que cette section qui se lit :

« Recherchez l'inscription « Alcooliques anonymes » dans votre annuaire téléphonique local. Dans la plupart des régions urbaines, vous trouverez, au bureau de service ou à l'intergroupe, un personnel composé de bénévoles

membres des AA qui seront heureux de répondre à vos questions ou de vous diriger vers des personnes aptes à vous renseigner »

Soit amendée pour se lire :

« Recherchez l'inscription « Alcooliques anonymes » dans tout annuaire téléphonique, ou dans votre journal local, ou « Comment trouver des réunions des AA » à la page d'accueil de notre site Web www.aa.org. Dans la plupart des régions urbaines, vous trouverez, au bureau de service ou à l'intergroupe, un personnel composé de bénévoles membres des AA qui seront heureux de répondre à vos questions ou de vous diriger vers des personnes aptes à vous renseigner ».

Actes et statuts

Il est recommandé :

27. Que le texte suivant soit ajouté au *Manuel du Service chez les AA* au chapitre Neuf :
Le Conseil des Services généraux après la section intitulée « Les administrateurs des Services généraux, à la page S69 :

« Les administrateurs honoraires

Le Conseil des Services généraux a nommé les présidents sortants du Conseil administrateurs honoraires. Les administrateurs honoraires sont invités à assister aux réunions trimestrielles du Conseil des Services généraux et à la Conférence annuelle des Services généraux. Ils sont une source de mémoire corporative et on leur demande fréquemment de partager leur expérience des anciennes décisions du Conseil, comment les anciens Conseils des Services généraux menaient leurs affaires, et le processus qu'ils utilisaient pour en arriver à une conscience de groupe. Les administrateurs honoraires ne votent pas sur les questions discutées au Conseil des Services généraux ou à la Conférence. »

28. Que le texte suivant à la page S67 du *Manuel du Service chez les AA* sous « Procédure de nomination » :

« 2. On devrait garder à l'esprit deux résolutions de la Conférence. En 1977, la Conférence a recommandé qu'un délégué ne soit pas éligible pour poser sa candidature comme administrateur avant un an après sa dernière Conférence. En 1985, il a été recommandé « qu'aucune région ne soumette le nom d'un candidat au poste d'administrateur territorial et universel É.-U./Canada dans la même année. »

Soit remplacé par :

« 2. Des Conférences antérieures ont recommandé qu'une région ne puisse soumettre la même personne comme candidate à la fois au poste d'administrateur territorial et d'administrateur universel/É.-U. ou Canada lors de la même Conférence. De plus, un délégué à la Conférence des Services généraux ne peut poser sa candidature comme administrateur avant un an après sa dernière Conférence. »

29. Que le texte suivant à la page S68 du *Manuel du Service chez les AA* sous « PROCÉDURE DE NOMINATION » dans la section Administrateurs universels :

« Dans les régions, on suit la même méthode que celle utilisée pour choisir un candidat au poste d'administrateur territorial. Aucune région ne devrait soumettre le nom d'une même personne comme candidat au poste d'administrateur territorial ou universel pendant la même année. »

Soit remplacé par :

« Des Conférences antérieures ont recommandé qu'une région ne puisse soumettre la même personne comme candidate à la fois au poste d'administrateur territorial et d'administrateur universel/É.-U. ou Canada lors de la même Conférence. De plus, un délégué à la Conférence des Services généraux ne peut poser sa candidature comme administrateur avant un an après sa dernière Conférence. »

30. Que la section intitulée « Travailleurs de service inactifs » du Chapitre Quatre, page S37 du *Manuel du Service chez les AA* soit révisée pour devenir :

« Travailleurs de service inactifs

Comment la région se comporte-t-elle face aux RSG et aux membres du comité qui n'étaient pas présents à deux assemblées ou plus? Bien que l'assemblée régionale doive établir ses propres règles de base, il est suggéré de demander à ces travailleurs de service de démissionner s'ils sont incapables de s'acquitter des responsabilités rattachées à la fonction. »

31. Que les sections suivantes soient ajoutées au *Manuel du Service chez les AA* comme suit :

Ajouter au Chapitre Deux, page S28, avant la section « Informations sur les groupes » :

« Représentant auprès des Services généraux inactif

Les AA se fient à l'autonomie de chaque groupe pour déterminer la période de temps et la participation qui constituent de l'inactivité. Si le groupe doit établir ses propres pratiques ou lignes de conduite, il est généralement suggéré qu'on demande à un travailleur des services de démissionner s'il ou elle ne peut s'acquitter des responsabilités de la fonction. »

Ajouter au Chapitre Trois, page S33, avant la section « L'adjoint au RDR » :

« Représentant de district inactif

Les AA se fient à l'autonomie de chaque groupe pour déterminer la période de temps et la participation qui constituent de l'inactivité. Si le district doit établir ses propres pratiques ou lignes de conduite, il est généralement suggéré qu'on demande à un travailleur des services de démissionner s'il ou elle ne peut s'acquitter des responsabilités de la fonction. »

32. Que le texte qui suit dans la section intitulée « Que se passe-t-il à la Conférence ? » à la page S55 du *Manuel du Service* :

« Que se passe-t-il à la Conférence ?

Une Conférence dure toute une semaine, avec des sessions du matin au soir. Le jour de l'ouverture, il y a un dîner et une réunion des AA avec cinq conférenciers. Les sessions d'affaires s'étendent du lundi au vendredi. Il y a des réunions de comités, des exposés et des ateliers, et l'élection des nouveaux administrateurs. Chaque délégué siège sur l'un des comités permanents de la Conférence, dont les réunions ont lieu au début de la semaine. C'est là que se fait le travail le plus important de la Conférence. (Certains délégués ont aussi une tâche de comité secondaire.) Les comités font des recommandations à la Conférence réunie en plénière, pour étude et, s'il y a lieu, résolution. (Voir Chapitre Huit pour en savoir plus sur le système de comités.) Généralement, les deux derniers jours (ou plus) sont consacrés à la discussion et au vote sur les recommandations des comités. Un déjeuner de clôture a lieu le samedi après le dernier jour des discussions de la Conférence pour se dire au revoir et pour permettre aux administrateurs sortants de faire leurs adieux. Chaque deux ans, il y a la visite à la maison de Bill W. et de Lois, dans le comté de Westchester. »

Soit remplacé par :

« Que se passe-t-il à la Conférence ?

Une Conférence dure toute une semaine, avec des sessions du matin au soir. Le jour de l'ouverture, on procède à l'appel nominal, au discours d'ouverture, au dîner d'ouverture et à une réunion des AA avec cinq conférenciers. Les sessions d'affaires s'étendent du dimanche au vendredi. Il y a des réunions de comités, des présentations et des ateliers et l'élection des nouveaux administrateurs. Chaque délégué siège à l'un des comités permanents de la Conférence, dont les réunions ont lieu au début de la semaine. C'est là que se fait le travail le plus important de la Conférence. (Certains délégués ont aussi une tâche de comité secondaire.) Les comités font des recommandations à la Conférence réunie en plénière, pour étude et, s'il y a lieu, résolution. (Voir Chapitre Huit pour en savoir plus sur le système de comités) Généralement, les deux derniers jours (ou plus) sont consacrés à la discussion et au vote sur les recommandations des comités.

Bien qu'en dehors du cadre de la Conférence, une réunion exclusivement réservée aux délégués a souvent lieu avant la journée d'ouverture de la Conférence. Un déjeuner de clôture a lieu le samedi après le dernier jour des discussions de la Conférence pour se dire au revoir et pour permettre aux administrateurs sortants de faire leurs adieux. En alternance aux deux ans, il y a une visite aux bureaux du BSG/Grapevine et une visite à la maison de Bill W. et de Lois, dans le comté de Westchester. »

33. Que le Conseil des Services généraux prépare un texte à ajouter à l'article 3 des Statuts actuels de la Conférence, qu'on trouve dans le *Manuel du Service chez les AA*, qui comprendrait les droits de participation, de pétition et d'appel pour examen par le comité des Actes et Statuts de la Conférence 2012

Centres de traitement/Besoins spéciaux/Accessibilité

Il est recommandé :

34. Que la brochure de rétablissement « Les AA pour les alcooliques ayant des besoins spéciaux » soit approuvée.
35. Que le nom du comité soit changé pour Comité du Traitement et des Besoins spéciaux-Accessibilité de la Conférence et que ce changement soit intégré dans le document de Composition, Portée et Procédures du Comité.
36. Que le titre de la brochure « Les AA dans les centres de traitement » soit changé pour « Les AA dans les environnements de traitement » et que l'expression « centre de traitement » soit remplacée par une référence plus appropriée comme « Comités du traitement » ou « environnements de traitement » partout où elle apparaît dans la brochure.

Administrateurs

Il est recommandé :

37. Que les administrateurs et officiers sur la liste suivante soient élus à l'assemblée annuelle des membres du General Service Board of Alcoholics Anonymous, Inc., en mai 2011 :

Administrateurs classe A

Terrance M. Bedient, FACHE
Frances L. Brisbane, Ph.D.
Corliss Burke
Ward B. Ewing, D.D.
L'honorable Rogelio R. Flores.
John Fromson, M.D.
Michele Grinberg, J.D

Administrateurs classe B

Rod B
Kenneth P. B
Donald C
Nancy H
Barbara K
Roberta L
J. Gary L
George G. M
Don M
Don M
Eleanor W. N
Victor P
Pamela R
Clayton V

Officiers du Conseil des Services généraux

Président	Ward B. Ewing, D.D.
Premier vice-président	Victor P
Seconde vice-présidente	Frances L. Brisbane, Ph.D.
Trésorier	Terrance M. Bedient, FACHE
Secrétaire	Kenneth P. B

38. Que les nominations de janvier 2011 par le président du Conseil des Services généraux des officiers suivants soient approuvées lors de l'assemblée annuelle des membres du Conseil des Services généraux de mai 2011 :

Trésorier adjoint	Donald W. M
Secrétaire adjoint	Doug

Cette procédure de nomination est conforme aux Règlements du Conseil des Services généraux de 2007.

39. Que les directeurs sur la liste suivante soient élus à l'assemblée annuelle des membres du conseil corporatif de A.A. World Services de mai 2011 :

Andrea G. B	George G. M
Rod B	William N
Joe D	Pam R
Phyllis A. H	Rick W*
Roberta L	

* Sera remplacé lors de la rotation du personnel du BSG à l'été 2011

40. Que les directeurs sur la liste suivante soient élus à l'assemblée annuelle des membres du conseil corporatif du A.A. Grapevine de mai 2011 :

Ami B	Eleanor W. N
Donald C	Albin Z
Michele Grinberg, J.D.	[Vacance]
Nancy H	[Vacance]
Don M	

###